

TARIFS NUITÉES 2021

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale du 24 octobre 2020 a décidé de modifier certaines de nos pratiques.

- ✓ Tout d'abord, un changement important porte sur notre terminologie qui n'est pas adaptée. En effet, elle emprunte le vocabulaire des agences de location de gîtes et entraîne des confusions. C'est ainsi que le terme « réservation » est désormais remplacé par « proposition de séjour » et que les arrhes sont remplacées par le versement de cotisations, préalablement au séjour. Dès l'envoi du projet de séjour, l'adhésion de 4 personnes est désormais requise. Pourquoi 4 ? Jusqu'alors, l'adhésion d'une seule personne était nécessaire, mais on ne monte pas tout seul dans les chalets. Nous cherchons par là à insister sur le côté vie de groupe qui est un des objectifs de l'association.
- ✓ Les tranches 12-15 et 16-17 ans deviennent 12-14 et 15-17 ans pour être en adéquation avec l'adhésion.
- ✓ Il est précisé « enfants mineurs » pour les réductions familles nombreuses, afin d'éviter les dérives constatées à ce sujet.
- ✓ L'ensemble des tarifs des nuitées est augmenté de 5%, arrondis à la dizaine ou aux 50 centimes les plus proches. En effet, ne pas augmenter pour la 5^{ème} année consécutive risquerait à terme de nous contraindre à une très forte augmentation, toujours compliquée.



TARIFS NUITEES 2021

Adoptés en AG du 24/10/2020

Pour être validée, toute proposition de séjour doit nécessairement être accompagnée de l'adhésion d'au moins quatre personnes qui ont prévu d'y participer, dont celle du responsable de séjour.

*Le tarif adhérent s'appliquera à tous ceux dont l'adhésion a été enregistrée par l'association avant le 1^{er} jour du séjour.
Le tarif par "nuitée" ne correspond pas à une prestation, ni à une location. C'est une participation aux frais de l'association liés à l'occupation des chalets (gaz, électricité, charbon, assurances, impôts, entretien, ...).
Elle est due par toute personne y séjournant au moins une nuit, sauf dérogation.*

Minimum de participation : 5 personnes/nuitée payante	Adhérent		Non adhérent	
	Nuitée seule	avec la taxe de séjour (+3%)	Nuitée seule	avec la taxe de séjour (+3%)
18 ans et +	9,50 €	9,80 €	15,50 €	16,00 €
Etudiant/Demandeur d'emploi	7,00 €	7,20 €	10,50 €	10,80 €
15 à 17 ans	7,00 €		10,50 €	
12 à 14 ans	5 € (*)		7,00 €	
3 à 11 ans	0 (*)		3,00 €	
moins de 3 ans	0,00 €			
(*) au moins 1 parent adhérent				
Réduction famille nombreuse applicable au sein d'une même famille présente.		10% pour 3 enfants mineurs		
		20% pour 4 enfants mineurs et +		

L'association accepte les **Chèques Vacances ANCV**, ainsi que les **Bons CAF**.

TAXE DE SÉJOUR

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'association est soumise au paiement de la taxe de séjour.
Cette mesure est applicable aux personnes adultes et ne concerne que le Clot Raffin.

Pour plus d'infos, se rapprocher des secrétaires des chalets.